

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ BOTANIQUE  
DE LYON

---

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

---

SECONDE SÉRIE

I

1883



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

---

GEORG, Libraire, rue de la République, 65.

---

1883

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> MAGNIN.

La séance est ouverte à 7 heures 3/4. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### PUBLICATIONS.

M. DEBAT, secrétaire général, fait l'analyse des revues et brochures reçues depuis la dernière réunion.

M. Alfred CHABERT adresse à la Société pour notre bibliothèque une brochure intitulée : *Observations sur la flore montagnaise du cap Corse*.

### COMMUNICATIONS.

1° M. l'abbé BOULLU rend un compte sommaire de l'herborisation qu'il a dirigée le 10 juin à Hières, Verna, etc. On a visité le lac et la Dent d'Hières, le plateau de la montagne jusqu'à Verna, le parc du château, la grotte qui est au-dessus, les pentes et les éboulis du mont d'Anoyzin au-dessus de Leyrieu, enfin on a franchi le mont d'Anoyzin pour descendre à Crémieu.

Dans ce parcours de dix à douze kilomètres on a rencontré de nombreux Rosiers, des Orchidées intéressantes et plusieurs plantes qui ne sont pas signalées dans le *Coup d'œil sur la végétation de Janeyriat à Crémieu* (Annales, 8<sup>e</sup> année, pages 257-58), ce sont : *Athamantha cretensis* L., *Hieracium Jacquini* Vill., *H. amplexicaule* L., *Scolopendrium officinale* Sm., *Stipa pennata* L., *Ophrys anthropophora* L., *O. apifera* Huds., *O. arachnites* Host., *Limodorum abortivum* L., etc., etc. En somme, excellente journée, quoique plusieurs plantes intéressant ces localités fussent passées déjà, ou trop jeunes pour être récoltées.

M. LE D<sup>r</sup> MAGNIN insiste sur ce fait remarquable de la présence, dans les monts de Crémieu, d'espèces appartenant les unes à la flore des monts du Jura, les autres à cette végétation méridionale qui remonte la vallée du Rhône jusque dans nos environs. Le voisinage des montagnes du Dauphiné et du Bugey, la nature identique du sol (terrains jurassiques) expliquent en effet la croissance sur les collines de Crémieux des *Arabis alpina*, *Draba azoides*, *Turritis glabra*, *Athamantha cretensis*, *Hieracium amplexicaule*, *H. Jacquini*, *Carex alba*, *C. montana*, *Sesleria cœrulea*, *Aspidium Lonchitis*, etc.

Quant aux plantes thermophiles, telles que *Cytisus argenteus*, *Rhamnus saxatilis*, *Rh. Villarsii*, *Acer monspessulanum*, *Linum gallicum*, *Sedum anopetalum*, *Convolvulus cantabricus*, *Galium corrudaefolium*, etc., diverses causes leur permettent de s'établir sur les flancs des monts d'Anoisin, Hyères, Vernas, etc., à des altitudes variant de 220 à 428 m. C'est d'abord le climat spécial de la vallée du Rhône et principalement des vallées secondaires du Bugey méridional et de la partie du Dauphiné qui l'avoisine, dont le caractère *austral* a déjà été reconnu depuis longtemps par De Saussure, Sauvaireau, Fournet, Thurmann, etc.; c'est grâce à ce climat particulier que toute une colonie de plantes thermophiles, les *Clypeola Jonthlaspi*, *Draba muralis*, *Æthionema saxatile*, *Pistacia Terebenthus*, *Rhus Cotinus*, *Cytisus argenteus*, *Inula squarrosa*, *Chrysocoma Linosyris*, *Osyris alba*, *Stipa pennata*, etc., ont pu s'installer sur les parties bien exposées des montagnes de Villebois, Serrières, Souclin, Groslée, Cordon, Pierre-Châtel, des environs de Belley, de Tenay, et même, pour quelques espèces, plus au nord, à Cerdon et Nantua. Il faut aussi tenir compte, surtout dans ces dernières localités, de l'influence de l'*exposition*, qui joue un rôle important dans la région montagnaise.

Une autre cause qui, à notre avis, joue aussi un rôle considérable dans la dispersion des plantes thermophiles, c'est la nature calcaire du sol, prédominante dans toute cette région; les sols calcaires, en effet, par leur capacité calorifique, favorisent la croissance des plantes méridionales; et c'est pourquoi l'extension vers le Nord de la flore méridionale se poursuit bien plus loin dans les montagnes calcaires du Jura que dans le plateau central et la chaîne granitique du Beaujolais.



2° M. THERRY présente et fait circuler un Champignon, le *Tricholoma liquidus* Fries, trouvé dans les environs de Dessines; il fait remarquer que jusqu'à présent cette espèce n'avait été signalée que dans la région des Pins.

3° M. LE D<sup>r</sup> MAGNIN rend compte de l'herborisation faite par la Société dans la vallée du Garon et signale, parmi les plantes les plus intéressantes qui ont été récoltées, les *Silene Armeria*, *Centaurea intermedia* Car., etc.

A propos de cette dernière plante, qui a été récoltée en grande abondance et en bon état, dans sa station habituelle, au-dessus du moulin du Barrail, MM. Boullu et A. Magnin rappellent les caractères qui la différencient du *C. lugdunensis*, espèce démembrée du *C. montana* L. par M. Jordan. La Centaurée du Garon, découverte pour la première fois par M. Boullu, vers 1845, a, comme le *C. lugdunensis* Jord., les feuilles étroites, lancéolées-linéaires, mais, tandis que ces feuilles ne sont qu'ondulées sur les bords chez cette dernière, celles de la plante du Garon, surtout les inférieures, sont bordées de grosses dents écartées. Un autre caractère différentiel, tiré de leurs akènes, dont l'aigrette est bien plus courte dans la plante du Garon, a paru, joint au caractère des feuilles, suffisant à M. Cariot pour élever cette forme à la dignité d'espèce sous le nom de *Centaurea intermedia* (CARIOT, *Etude des fleurs*, 3<sup>m</sup>e édition, 1860, p. 300, et édit. suiv.).

4° M. PERROUD rend compte des travaux de la section de botanique de l'Association française pour l'avancement des sciences, pendant la session qui eut lieu l'année dernière à La Rochelle et à laquelle notre collègue assistait comme délégué de la Société de botanique de Lyon.

Après un court aperçu sur les mémoires lus en séance, mémoires qu'il sera facile de lire dans le volume des Annales de l'Association, notre collègue s'étend davantage sur les autres travaux de la section; il insiste particulièrement sur les visites au jardin botanique de la Ville, dirigé par M. Foucaud, et sur les excursions qui furent faites dans différentes parties du département et qui permirent aux botanistes de prendre une idée très-succincte des principales zones de végétation de la Charente-Inférieure.

Le jardin botanique, créé en 1830, a été modifié en 1878. Il renferme exclusivement les espèces spontanées du département. Ces plantes sont rangées systématiquement d'après l'ordre adopté dans la flore locale de Lloyd et elles sont cultivées dans des sols artificiels appropriés aux besoins de celles qui sont exclusives de telle ou telle nature chimique de terrain.

Grâce à cette collection, l'étranger peut très-rapidement et très-facilement se familiariser avec la flore du pays et se préparer sans fatigue aux herborisations qu'il voudrait entreprendre dans la région.

M. Perroud insiste sur l'utilité de ces collections locales; il voudrait que chaque département possédât les siennes propres et il croit que l'étude des richesses naturelles de chaque contrée serait singulièrement facilitée de la sorte et que l'ensemble de ces divers musées aurait une valeur inestimable pour l'histoire naturelle de notre pays.

Les nombreuses excursions que fit l'Association dans différents points du département permirent aux botanistes d'en parcourir les principales zones de végétation; et quoique l'époque très-avancée de la saison (mois de septembre) ne fût pas propice, on eut cependant un léger aperçu des diverses régions botaniques.

On peut, avec M. Foucaud, les diviser en :

Région calcaire ;

Région des sables maritimes et des dunes ;

Région des marais ;

Région des eaux saumâtres (marais salants et parcs à huîtres);

Région siliceuse des terres de bruyère et des terrains argileux.

M. Perroud, après avoir donné un aperçu topographique de chacune de ces régions, énumère quelques-unes des plantes qui caractérisent leur végétation.

MM. David, Foucaud et Vincent, dit-il, ont eu l'heureuse idée de les indiquer par des teintes plates sur leur carte botanique du département de la Charente-Inférieure; ils ont, en outre, figuré sur cette carte les stations précises d'un certain nombre de plantes rares ou assez rares que le botaniste peut ainsi facilement trouver dans leurs divers habitats.

Le nombre de ces plantes rares est de 500; c'est environ le cinquième du nombre total des espèces phanérogamiques du

département. Chacune d'elles porte un numéro d'ordre ; c'est donc 500 numéros qui se trouvent inscrits sur la carte aussi souvent que chacune des espèces auxquelles ils se rapportent compte de stations différentes. Pour rendre plus facile l'exécution typographique de ce pointage, les auteurs ont eu l'idée de figurer les centaines par des couleurs particulières : la couleur *rouge*, par exemple, appartient aux 99 numéros de la première centaine ; le *bleu*, à ceux de la seconde centaine ; le *marron*, à ceux de la troisième, etc., de sorte que chacun des numéros qui désignent les 500 espèces indiquées sur la carte compte deux chiffres seulement au maximum, ce qui permet de donner un très-grand nombre d'indications sur une carte d'une échelle peu étendue ; la carte de l'état-major au 80/1000<sup>e</sup> suffit largement ; les auteurs ont même fait réduire cette carte au 120/1000<sup>e</sup>.

M. Perroud fait ressortir tous les avantages de ces cartes botaniques, et propose à la Société d'entreprendre un travail semblable pour notre département du Rhône ; il est incontestable que la géographie botanique de la France ne sera établie sur des bases sérieuses que lorsque chaque département pourra fournir, comme celui de la Charente-Inférieure, la distribution topographique de ses différentes espèces végétales.

Quand on parcourt la liste des plantes indiquées comme rares ou très-rares dans la Charente-Inférieure, on trouve un certain nombre d'espèces qui, dans notre région, figurent parmi les plus communes, telles que : *Ranunculus acris*, *Helleborus foetidus*, *Diploxaxis muralis*, *Dianthus carthusianorum*, *Saponaria officinalis*, *Oxalis stricta*, *Ononis spinosa*, *Pterotheca nemausensis*, *Specularia Speculum*, *Salvia pratensis*, *Lamium album*, *Euphorbia Cyparissias*, *Bromus tectorum*, etc. C'est qu'en effet la végétation de chaque région diffère non-seulement par le nombre des espèces, mais encore par l'abondance de chacune d'elles, et c'est donner une très-fausse idée de la flore d'un pays que de s'attacher à énumérer seulement les espèces rares, en négligeant celles qui sont plus répandues ; malheureusement c'est une faute que l'on commet trop souvent, car on est porté naturellement à regarder comme peu intéressantes les espèces communes et à oublier que le degré d'abondance d'une plante est essentiellement variable, suivant les régions et les localités.

En terminant, M. Perroud insiste sur ce fait que les espèces méridionales, qui remontent jusque dans la Charente-Inférieure, sont beaucoup plus nombreuses que celles qui se sont acclimatées dans notre département, quoique cependant la latitude de la Charente-Inférieure soit plus septentrionale que la nôtre ; cette différence dans les deux flores tient probablement à la douceur du climat et à la température relativement élevée que le Gulf-Stream entretient sur la côte atlantique de notre pays. Néanmoins, la plupart des raretés de la flore de la Charente-Inférieure appartiennent à la végétation du Midi, ainsi que le démontrent les citations suivantes dues aux obligeantes communications de M. Foucaud :

*Raphanus Landra*, *Sisymbrium austriacum*, *Lavatera cretica*, *Cytisus argenteus*, *Medicago Gerardi*, *tribuloides*, *lappacea*, *Trigonella monspeliaca*, *gladiata*, *Trifolium stellatum*, *Scorpiurus subvillosus*, *Rhagadiolus stellatus*, *Lithospermum apulum*, *Onosma echioides*, *Euphorbia serrata*, etc. — Quelques-unes de ces espèces, telles que le *Centaurea solstitialis*, sont si rares qu'elles paraissent destinées à disparaître prochainement.

M. Perroud complètera dans les Annales ces indications dont il ne peut donner ici qu'un résumé très-succinct.

M. MAGNIN est heureux de voir M. Perroud insister, ainsi que lui-même a eu l'honneur de le faire en maintes occasions devant la Société, sur l'importance et l'utilité qu'il y a à noter, dans les énumérations, toutes les espèces, même les plus communes ; il en est, du reste, qui sont considérées comme fréquentes ou qui sont indiquées comme répandues partout (dans la *Flore lyonnaise* de M. Cariot, par exemple) et qu'on ne trouve que dans certaines zones bien définies de la région lyonnaise.

A propos du vœu exprimé par M. Perroud de voir notre Société exécuter un travail analogue à celui de la *Société rochelaise*, qui a dressé une carte du département sur laquelle sont signalées toutes les localités exactes des plantes intéressantes, M. le D<sup>r</sup> A. MAGNIN informe aussi la Société qu'il travaille depuis plusieurs années à une *Carte botanique de la région lyonnaise*.

De même que sur la carte de la Société de La Rochelle, on peut observer, sur la carte du département du Rhône, de nom-

breux espaces dépourvus d'indications; ces lacunes ne proviennent pas toujours de ce que ces parties n'ont pas été suffisamment explorées; souvent elles signifient simplement que ces localités ne possèdent pas une végétation spéciale, différente de celle des autres points de la même région naturelle. M. Magnin s'est attaché, en effet, à délimiter dans le département, des régions naturelles établies d'après les différences de nature du sol, les caractères de la végétation, les zones d'altitude; des signes particuliers indiquent de plus les stations précises des plantes rares. Mais de nombreux points restent encore à explorer, en particulier dans les massifs de Larajasse, Riverie, la partie comprise entre Tarare et Chênelette, etc. M. Magnin fait appel au zèle de tous nos confrères pour combler ces lacunes et arriver à une connaissance aussi parfaite que possible de la végétation de toutes les parties du département du Rhône.

Une discussion s'engage au sujet de la grande excursion annuelle de la Société; des propositions sont faites par divers membres pour qu'elle ait lieu, soit au Reculet, au col de la Croix-Haute, ou au col de l'Arc; la suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine réunion, des renseignements devant être pris d'ici là par M. le Président sur les diverses localités proposées.

L'assemblée décide de faire une excursion dans les gorges de Malleval, le dimanche 24 juin.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

*Le Secrétaire,*  
J. NICOLAS.

## NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

---

Nous croyons devoir reproduire, à cause des renseignements utiles qu'elle renferme, la communication suivante de M. Burnat, pour ceux de nos confrères qui ne reçoivent pas la *Feuille des jeunes naturalistes* ; M. Burnat insiste avec raison sur les dangers de l'emploi du sublimé, dont il indique la véritable cause, et préconise son remplacement par le sulfure de carbone. A. M.

CONSERVATION DES PLANTES. — Permettez à un vieux praticien, qui dessèche et empoisonne des plantes depuis près de quarante ans, de vous soumettre quelques observations au sujet de la communication insérée dans votre dernier numéro, concernant « la formule d'un préservatif pour imbiber les plantes avant de les mettre en herbier ».

J'ai toujours employé, pour un litre d'alcool, 22 grammes de bichlorure de mercure (au lieu de 40 qu'a adoptés votre correspondant). J'estime qu'il est inutile et même dangereux de dépasser la dose de poison que j'indique. Inutile, car dans mon herbier, qui compte de 50 à 60,000 *parts* d'espèces, je n'ai *jamais* trouvé un seul insecte ; cependant mes paquets sont exposés à l'air et ne sont point renfermés dans des meubles hermétiquement fermés, dans lesquels on loge des substances préservatrices, précaution que votre honorable correspondant recommande. Quant aux dangers qui peuvent résulter de l'emploi de trop fortes doses de poison, j'y reviendrai tout à l'heure.

Il est essentiel d'indiquer, en même temps que la formule du préservatif, le moyen de l'appliquer, car c'est de là, bien plus que de l'adoption de telle ou telle formule, que dépend le succès de l'opération. En effet, s'il s'agit de passer le pinceau plus ou moins imparfaitement sur la plante, ainsi que je le vois pratiquer souvent pour bien des herbiers, j'estime que le préservatif au bichlorure de mercure est toujours insuffisant pour une bonne conservation, et cela quelle que soit la dose employée.

C'est une opinion assez répandue de croire que le sublimé corrosif ne protège que temporairement les plantes conservées dans les herbiers ; on a même donné différentes explications à l'appui de cette assertion, que je considère comme absolument erronée. Si l'on opère comme je vais l'indiquer, on obtiendra certainement une conservation indéfinie. Il faut tremper la plante entière dans un bain de la dissolution alcoolique renfermée dans un grand plat de faïence ; appliquer le pinceau afin de faire pénétrer le liquide jusqu'au centre des parties les plus attaquables (par exemple, les capitules des Composées) ; égoutter rapidement, puis poser la plante sur des baguettes de bois, de façon à ce qu'elle sèche librement à l'air. Lorsque l'échantillon ne mouille plus le papier, et sans attendre qu'il soit déformé par la dessiccation, on le met en presse entre des matelas de papier pour le sortir au bout de quelques heures et le placer dans le papier de l'herbier.

Les dangers que présente l'emploi du sublimé corrosif ne résultent nullement des accidents qui peuvent survenir dans le courant de l'opération que je viens de décrire, si l'on emploie des pinces en bois et quelques autres précautions élémentaires.

Mais le sublimé reste (même à la dose de 22 grammes) à l'état de poudre sur la plante sèche. Lorsqu'on manie les échantillons d'herbier, qu'on classe, intercale ou qu'on visite rapidement des paquets, une poussière se dégage qui est éminemment toxique et dangereuse à respirer. Cette poussière finit par envahir le local de l'herbier, et si l'on examine au microscope les poussières déposées dans les recoins de l'appartement occupé et même sur les livres et les objets qui y sont déposés on y trouve des cristaux de sublimé. J'ai vu des botanistes qui empoisonnaient et faisaient toutes les manipulations des plantes dans un cabinet d'étude de dimensions restreintes. Je connais au moins trois cas d'intoxication provenant, sans le moindre doute, des poussières absorbées par la respiration. C'est là uniquement qu'est le danger de l'emploi du sublimé dans les collections botaniques, et il est difficile de s'en préserver. Depuis que j'en ai été moi-même la victime, je prends des précautions. Elles consistent à procéder à l'application du sublimé dans un local spécial que l'on tient parfaitement propre et exempt de poussière, à pratiquer tous les classements et intercalations dans une

autre salle, différente encore du cabinet de travail. Je considère comme dangereux tout autre système, et je suis arrivé depuis longtemps à cette conclusion qu'un herbier convenablement empoisonné au sublimé offre toujours certains dangers dans sa manipulation. Ces dangers sont au maximum lorsqu'on n'a pas un vaste emplacement disponible, et comme ce moyen n'est pas à la portée de tous les possesseurs d'herbier, je pense que le meilleur procédé à adopter est en définitive le sulfure de carbone. Il n'offre aucun danger pour la santé, il est d'un emploi peu dispendieux, il n'ajoute pas une perte de temps à celle considérable déjà qu'absorbe toute collection botanique. Ce procédé donne d'excellents résultats, et je le pratique depuis plusieurs années pour toutes les parties de ma collection qui ne sont pas encore intercalées dans l'herbier. Mais encore ici il faut s'entendre sur les moyens de pratiquer l'intoxication. Il convient de la répéter chaque année; de dégager les paquets de leurs courroies et de les réduire à une faible hauteur afin d'éviter toute pression trop forte sur les feuilles inférieures des paquets; d'abandonner les plantes durant une quinzaine de jours dans la vapeur de sulfure de carbone produite au milieu d'une caisse en zinc à fermeture hydraulique. D'après mes observations, aucun insecte ni aucune larve ne résiste à ce traitement. J'admets bien, même si l'on répète l'opération chaque année, que l'on pourra çà et là rencontrer quelques insectes, mais les dégâts qu'ils causeront seront insignifiants, et, dans tous les cas, bien moindres que ceux qu'on observe bien souvent dans des collections imparfaitement traitées par le sublimé. Dans tous les cas, le botaniste, sans grand emploi de temps ni d'argent, aura conservé sa collection et pourra manier ses plantes sans avoir rien à redouter pour sa santé.

A. BURNAT.

(Extrait de la *Feuille des jeunes naturalistes*, 13<sup>e</sup> année, n° 152, p. 102.)

---

LES ALGUES FLUVIALES ET TERRESTRES DE FRANCE. — Sous ce titre, M. Roumeguère, le directeur de la *Revue mycologique*, l'éditeur des *Lichens* et des *Fungi gallici exsiccati*, annonce la publication d'un *exsiccata* spécial, celui des Algues d'eau douce de la France, qu'il entreprend avec le concours du

D<sup>r</sup> Ant. MOUGEOT, le botaniste bien connu des Vosges, et de M. Ch. MANOURY, le monographe des Diatomées.

« Nous osons espérer, dit M. Roumeguère, que nos souscripteurs aux *Lichens* et aux *Fungi gallici exsiccati* voudront bien souscrire pour recevoir les *Algues d'eau douce de France*. La première centurie (un portefeuille in-4°) sera livrée incessamment au prix de 20 fr., ou échangée avec des publications de même nature. Nous compléterons successivement notre exsiccata par des dessins analytiques pris sur le vif, indiquant l'organisation de la fructification des tissus et dont l'ensemble formera un *Genera* complet de la famille. »

S'adresser pour souscrire, à M. Roumeguère, rue Riquet, 37, Toulouse.

---

### BIBLIOGRAPHIE

---

NOMENCLATOR DER GEFÄSSKRYPTOGAMEN, par Karl SALOMON.  
Leipzig, 1883, Hugo Voigt ; un volume in-8, 385 pages.

Sous ce titre, M. C. Salomon vient de publier un Répertoire général de tous les cryptogames vasculaires (Fougères, Rhizocarpées, Prêles et Lycopodiacées) connus jusqu'à ce jour ; 3,356 espèces de Fougères (dont 200 Hyménophyllées, 200 Cyathéacées, 2,800 Polypodiacées, etc.), 129 Rhizocarpées, 25 Équisétacées, 340 espèces de Lycopodiacées (200 Sélaginelles, 40 Isoètes, etc.), avec leurs nombreux synonymes, y sont énumérées à leur place alphabétique.

C'est un ouvrage indispensable non-seulement pour le botaniste, mais encore pour l'horticulteur, toutes les formes horticoles, — et l'on sait si elles ont été prodiguées dans certains genres, — ainsi que les hybrides, étant signalées sous les espèces auxquelles elles se rapportent. A. M.

---

*Le Gérant, J. NICOLAS.*

---

Lyon, Assoc. typ., rue de la Barre, 12. — F. PLAN, directeur.